

Canada, qui possède beaucoup de compétences en matière de gestion des ressources en eau douce, continuera de jouer à cet égard un rôle actif sur le plan international, en particulier dans les pays en développement.

Océans

Étant donné que 1998 est l'Année internationale des océans, les pays du G-8 se sont engagés à sensibiliser davantage la population à la nécessité de protéger les océans et les organismes qui y vivent. Le Canada a été le premier pays à signer la Charte des océans, rédigée par la Commission océanographique internationale, et il insiste auprès d'autres pays pour qu'ils en fassent autant. Cette charte non contraignante explique l'importance du milieu marin et décrit les dangers qui le menacent. Le Canada appuie fortement l'Accord de l'ONU sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs, qui n'est pas encore en vigueur, car il estime que c'est un outil efficace de gestion et de conservation de la pêche hauturière. Le Canada travaille aussi à la mise en œuvre d'un programme d'action mondial visant à protéger le milieu contre les activités d'origine tellurique. Il a préparé son propre programme national et aide d'autres pays à dresser des plans. Le Canada entend travailler avec ses partenaires du G-8 pour s'assurer que, lorsque le programme de développement durable des Nations unies sera centré sur les questions océaniques, en 1999, les discussions déboucheront sur une plus grande coordination des activités liées à la gestion des océans.

Écologisation des crédits à l'exportation

La croissance rapide des marchés naissants a soulevé des préoccupations au sujet de la durabilité de l'environnement. Dans les pays en développement, des crédits à l'exportation du secteur public de pays membres du G-8 ou de l'OCDE facilitent souvent des projets d'exploitation des ressources naturelles ou d'infrastructure qui peuvent avoir des impacts considérables sur l'environnement (par exemple dans les secteurs de la production d'électricité, de l'exploitation minière, de la pétrochimie et des pâtes et papiers). À la suggestion du Canada, le Sommet des Huit de Denver a attiré l'attention sur ce dossier et sur la nécessité de s'y pencher au sein même de l'OCDE. Depuis, cette question a fait l'objet de réunions du Groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE, qui examine un cadre permettant de tenir compte de préoccupations écologiques dans le processus d'octroi des crédits à l'exportation.

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) du Canada, à titre d'organisme de crédits à l'exportation ayant des pratiques avancées dans ce domaine, a joué un rôle de premier plan dans ces discussions. En mars dernier, la SEE a présenté au Groupe de l'OCDE les procédures qu'elle suit en matière d'environnement et a proposé un ensemble de principes à cet égard. Ceux-ci